

A.S EVENT DECORATION

**Société par actions simplifiée
au capital de 2000 €**

**Siège social : 155 Avenue Francis TONNER
06150 CANNES
RCS CANNES 953 164 597**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 22/05/2026

Le 22 Mai 2026 à 16 heures, les associés se sont réunis au siège social de la société, 155 Avenue Francis TONNER 06150 CANNES LA BOCCA, en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est présidée par Mr RIBIC ADIS Directeur et associé présent.

Sont présents :

- Mr RIBIC ADIS demeurant 155 Avenue Francis TONNER à 06150 CANNES LA BOCCA propriétaire de 100 actions en pleine propriété
- Monsieur MARTINEZ Sylvain demeurant 36B Chemin du Colombier à 06110 LE CANNET propriétaire de 100 actions en pleine propriété

Mr RIBIC ADIS préside la réunion en sa qualité de DG

Total des parts des associés présents ou représentés : 200 actions détenues en pleine propriété sur les 200 actions composant le capital social. Le Président de Séance constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant

- Agrément d'une cession d'actions,
- Modification corrélative des statuts
- Démission en qualité de Président de MARTINEZ Sylvain
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – AGREMENT D'UNE CESSION D'ACTIONS ET MODIFICATION DES STATUTS

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du projet de Mr MARTINEZ Sylvain de céder cent actions au profit de Mr RIBIC ADIS, autorise cette cession.

R.A. S.M

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence aux termes d'un acte en date du 22/05/2026, l'assemblée décide de modifier comme suit l'article Article 7-1 des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des actions :

ARTICLE 7-1 - Capital social – Liste des associés – Répartition des actions

Le capital social est fixé à deux mille euros (2 000 euros), divisé en cent (200) actions de 10 € chacune de même catégorie, numérotées de 1 à 200, de 10 euros chacune, attribuées à :

- Monsieur RIBIC ADIS	
Deux cent actions numérotées de 1 à 200 ci	200
Total égal au nombre d'actions composant le capital social :	
CENT (200) actions, ci	200

La suite de l'article demeure inchangée.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - DEMISSION D'UN PRESIDENT

L'assemblée des associés prend acte de la démission de Monsieur MARTINEZ Sylvain demeurant 36B Chemin du Colombier à 06110 LE CANNET de sa qualité de **PRESIDENT** de la société au 22/05/2026.

En conséquence aux termes d'un acte en date du 22/05/2026, l'assemblée décide de modifier comme suit l'article Article 27 des statuts, pour tenir compte de la démission de Mr MARTINEZ Sylvain :

ARTICLE 27 - Nomination Du Président

Monsieur RIBIC ADIS associé domicilié 155 Avenue Francis TONNER à 06150 CANNES LA BOCCA de nationalité Française né le 07/09/1990 à FOCA en Bosnie-Herzégovine (99) est nommé au poste de président de la société pour une durée indéterminée

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - DEMISSION D'UN DIRECTEUR GENERAL ET NOMINATION D'UN PRESIDENT

L'assemblée des associés prend acte de la démission de Monsieur ADIS RIBIC de sa qualité de **DIRECTEUR GENERAL** de la société au 22/05/2026 et de sa nomination qualité de **PRESIDENT** de la société au 22/05/2026.

En conséquence aux termes d'un acte en date du 22/05/2026, l'assemblée décide de modifier comme suit l'article Article 27 des statuts, pour tenir compte de la démission de Mr MARTINEZ Sylvain :

R.A. S.M

ARTICLE 27 - Nomination Du Président

Monsieur RIBIC ADIS associé domicilié 155 Avenue Francis TONNER à 06150 CANNES LA BOCCA de nationalité Française né le 07/09/1990 à FOCA en Bosnie-Herzégovine (99) est nommé au poste de président de la société pour une durée indéterminée

L'ARTICLE 28 - Nomination Du Directeur General est supprimé.

CINQUIEME RESOLUTION – DELEGUATION

L'assemblée des associés donne tous pouvoirs au porteur des copies pour remplir toutes formalités de droits. De tout ce que dessus il a été dressé un procès-verbal signé par les associés sur le registre des décisions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.

Mr RIBIC ADIS

Bon pour acceptation de la démission du poste Directeur Général

 Bon pour acceptation de la démission
du poste de D.G

Mr RIBIC ADIS

Bon pour acception du mandat de Président

Bon pour acception du mandat


Bon pour démission du mandat

 Martinez Sylvarien.